

ACHETER-LOUER.FR
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 4 167 735,45 euros
Siège Social : 2 rue de Tocqueville 75017 PARIS
394 052 211 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ACHETER-LOUER.FR (la « Société ») et de sa filiale EDITIONS PARIS IMMOBILIER au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés d'ACHETER-LOUER.FR dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE LA FILIALE

1.1. Activité de la Société et du Groupe ACHETER-LOUER.FR

Cotée sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT) depuis juillet 2007, ACHETER-LOUER.FR offre aux particuliers, sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat, des conseils, des actualités, des annonces immobilières, des offres sur l'habitat et aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions marketing :

- Thématiques d'annonces immobilières et magazines de réseaux immobiliers
- Portail de petites annonces immobilières
- Applications mobiles immobilières (acheter-louer.fr – ESTIMATION IMMO)
- Podcasts immobilier – habitat – Blog immo-habitat – Newsletters immo-habitat
- Outils et solutions digitales d'e-marketing, site responsive, applications mobiles
- Générations de leads intentionnistes immobilier et habitat
- Campagnes e-mailing et SMS BtoC et BtoB
- Magazine EXPRESSION - informations pour les professionnels de l'immobilier
- Monétisation de Bases de données : Immobilier - Changement - Transition – Habitat
- Outils d'Intelligence Artificielle de prédiction des prix de l'immobilier

Elle commercialise également une ligne d'activité « BtoB » clairement individualisée afin d'accroître son potentiel de développement. Celle-ci comprend le magazine d'informations professionnelles « Expression », des prestations digitale et e-mailing uniquement adressées aux agences immobilières, une WebTV et des Podcasts. Ces prestations sont utilisées par des grandes marques de réseaux d'agences, dont notamment ORPI, L'ADRESSE, GUY HOQUET, ARTHURIMMO.COM, NESTENN, la FNAIM et le SNPI partenaire d'ACHETER-LOUER.FR.

La société ACHETER-LOUER.FR exploite également une ligne d'activité Habitat complémentaire des métiers historiques, avec sur le portail acheter-louer.fr une rubrique « Habitat » et une base de données « MaLettreHabitat ». Ce service permet aux particuliers d'économiser en faisant estimer et en comparant le coût de leurs projets, puis d'être mis en relation avec des professionnels sélectionnés dans tous les secteurs clés en amont ou en aval d'un achat immobilier.

Ainsi, cette offre permet de monétiser les contacts générés auprès des annonceurs des différentes activités concernées (SERVICE : financement, assurance, déménagement, énergie, télécoms, Internet, mobile, alarme, diagnostic | HABITAT : rénovation, agrandissement, amélioration, décoration, chauffage, équipement, aménagement, cuisine, salle de bain).

La société EDITIONS PARIS IMMOBILIER, filiale à 99% de la société ACHETER-LOUER.FR, et la société ACHETER-LOUER.FR constituent le groupe (ci-après ensemble le « Groupe ACHETER-LOUER.FR »).

En 2020, le marché de la communication Digitale en France a connu une baisse de 7% par rapport à l'année 2019, pénalisé par la pandémie de la Covid-19, la conjoncture économique et les mesures sanitaires (confinement, couvre-feu) ont poussé les agences immobilières et les promoteurs immobiliers à freiner leurs investissements marketing sur l'année entraînant mécaniquement un ralentissement de l'activité Digitale d'ACHETER-LOUER.FR.

Sur le marché du Print, le principal concurrent de la société ACHETER-LOUER.FR reste LOGIC-IMMO (groupe SPIR) racheté en 2018 par le groupe Axel Springer qui possède déjà Seloger.

Les principaux sites Internet concurrents d'Acheter-louer.fr sont aujourd'hui Seloger, Logic-Immo, Leboncoin et le site immobilier Bien'ici, qui appartient aux organisations professionnelles d'agents immobiliers ainsi qu'aux grands réseaux nationaux de transaction et plusieurs enseignes majeures de la promotion immobilière.

Sur le marché des outils et des solutions de marketing direct numérique, les concurrents d'ACHETER-LOUER.FR sont essentiellement les éditeurs de logiciels immobiliers et les Web-Agency.

Sur le marché des Data, les concurrents d'ACHETER-LOUER.FR sont essentiellement les sociétés qui exploitent des Data généralistes à la différence d'ACHETER-LOUER.FR qui exploite les thématiques sur l'immobilier et l'habitat.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ACHETER-LOUER.FR est de 2 809 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 582 K€ en 2019, soit une baisse de 21,6 %.

Les produits d'exploitation consolidés s'établissent à 3 311 K€ en 2020 contre 4 540 K€ en 2019, soit une baisse de 27 %.

1.1.1 Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2020

Mesures consécutives à la crise sanitaire (covid-19)

A partir de mars 2020, dans le cadre de la crise sanitaire inédite induite par la pandémie du Covid-19 qui a eu notamment pour conséquence une baisse d'activité de ses clients professionnels de l'immobilier, ACHETER-LOUER.FR s'est adaptée à la situation en prenant les mesures particulières et nécessaires afin de veiller à la santé de ses collaborateurs et de ses salariés tout en maintenant la continuité et la pérennité de ses services. La Société a eu recours au dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement pour 9 salariés représentant 50% des effectifs. Les autres salariés poursuivant leurs activités en télétravail. Si l'activité Print a dû être suspendue, la diffusion des annonces a été maintenue

sur le site internet. Par ailleurs, les bases de données de la Société ont été exploitées et monétisées mais avec un ralentissement des demandes.

Partenariat RADIO IMMO

En septembre 2020, le Groupe ACHETER-LOUER.FR et Expression, le magazine d'information des professionnels de l'immobilier du Groupe ACHETER-LOUER.FR, deviennent co-producteurs de deux émissions diffusées sur RADIO IMMO, première webradio dédiée à l'information immobilière éditée par le groupe WEBRADIO EDITIONS.

ACHETER-LOUER.FR co-produit l'émission « De l'immobilier à l'habitat », co-animée par 2 journalistes dont Fabrice Cousté. Dédiée au grand public, l'émission partage avec les auditeurs et internautes des informations pratiques et les dernières actualités sur le secteur.

Ces deux animateurs présentent également une fois par mois l'émission BtoB consacrée aux professionnels de l'immobilier, « L'immobilier dans tous ses états », co-produite par le magazine Expression, édité par la société ACHETER-LOUER.FR.

Ce partenariat stratégique vient renforcer la visibilité et accroître la notoriété du Groupe ACHETER-LOUER.FR auprès des professionnels et des particuliers afin de promouvoir son offre de services immobiliers et accompagner sa stratégie digitale.

Lancement de l'application ESTIMATION IMMO by acheter-louer.fr

Fin septembre 2020, le Groupe ACHETER-LOUER.FR a annoncé le lancement de sa nouvelle application, ESTIMATION IMMO pour estimer facilement et gratuitement son bien immobilier. Disponible sur IOS et Android, l'application ESTIMATION IMMO by acheter-louer.fr permet aux propriétaires d'estimer gratuitement la valeur de leur bien immobilier grâce aux fonctionnalités suivantes :

- Carte des biens vendus dans le quartier ;
- Graphiques de l'évolution des 5 dernières années des prix au mètre carré dans le quartier sélectionné ;
- Évolution des prix au mètre carré des 5 dernières années ;
- Partage de votre estimation réalisée avec l'application ;
- Biens similaires à la vente ;
- Proposer votre bien à la vente ;
- Sauvegarde des estimations.

L'utilisateur peut également consulter la valeur des biens immobiliers vendus dans un secteur sélectionné au cours de ses 5 dernières années. Les données de cette fonctionnalité sont issues de la base des « demandes de valeurs foncières » (DVF) d'Etalab, organisme issu du département de la direction interministérielle du numérique chargé de coordonner la politique d'ouverture et de partage des données publiques.

Grâce à la précision et à la fiabilité des données recueillies, l'utilisateur de l'application ESTIMATION IMMO by acheter-louer.fr peut à la fois, estimer son bien immobilier et connaître la valeur des biens dernièrement vendus dans son secteur.

En déployant l'application ESTIMATION IMMO, le Groupe ACHETER-LOUER.FR prouve sa capacité à poursuivre son développement actif en proposant une offre innovante et compétitive qui complète parfaitement sa gamme de services immobiliers.

Augmentations de capital consécutives à l'exercice de titres donnant accès au capital (OCABSOC)

ACHETER-LOUER.FR a mis en place en septembre 2017 un emprunt obligataire sous forme de deux tranches de Bons de Souscription d'Obligations Convertibles auxquelles sont attachées des Bons de Souscription à Obligations Convertibles (les « BSOC ») permettant une levée de quasi-fonds propres immédiate et échelonnée dans le temps jusqu'en 2023.

Augmentation de capital par conversion de 200 000 OC

Le 9 octobre 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social par conversion de 200 000 Obligations Convertibles (OC), selon la parité de conversion contractuelle correspondant à une décote de 35% de la valeur moyenne des cours de l'action de la Société sur une période de 10 jours prise dans les trois mois précédant la date de conversion. La parité de conversion a été fixée à 0,0150 euros.

En conséquence de cette conversion, 13 333 333 actions nouvelles de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune ont été créées, donnant lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal de 133 333,33 euros.

Exercice de 310 000 BSOC

Le 9 octobre 2020, le Directoire de la Société a constaté l'exercice de 310 000 BSOC 2020 et la création de 310 000 Obligations Convertibles correspondantes. Le produit brut de l'exercice de ces BSOC s'élève à 310 000 euros.

Augmentation de capital par conversion de 310 000 OC

Le 9 octobre 2020, le Directoire de la Société a également constaté une augmentation de capital par conversion de 310 000 Obligations Convertibles en actions, selon la parité de conversion contractuelle correspondant à une décote de 35% de la valeur moyenne des cours de l'action de la Société sur une période de 10 jours prise dans les trois mois précédant la date de conversion. La parité de conversion a été fixée à 0,01500 euros.

En conséquence de cette conversion, 20 666 666 actions nouvelles de 0,01 euro de nominal chacune ont été créées, donnant lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal de 206 666,66 euros.

Augmentation de capital par conversion de 500 000 OC

Le 5 novembre 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social par conversion de 500 000 OC, selon la parité de conversion contractuelle correspondant à 65% de la valeur moyenne des cours de l'action de la Société sur une période de 10 jours prise dans les trois mois précédant la date de conversion. La parité de conversion a été fixée à 0,0110 euros.

En conséquence de cette conversion, 45 454 545 actions nouvelles de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune ont été créées, donnant lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal de 454 545,45 euros.

Aux termes de l'ensemble de ces opérations de conversion d'actions au titre de l'exercice 2020, le capital social s'élève à 4 167 735,45 euros divisé en 416 773 545 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Contentieux avec des actionnaires déclarés de concert (les « Concertistes »)

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, ACHETER-LOUER.FR avait engagé, en juillet 2020, des négociations avec la société YEELD, une start-up du secteur des FinTechs, en vue d'un éventuel partenariat capitalistique et/ou opérationnel.

Estimant que les conditions de leur poursuite n'étant plus réunies, la Société a décidé de mettre un terme aux négociations avec cette cible potentielle le 13 novembre 2020.

Le 18 novembre 2020, la Société a informé ses actionnaires et le marché du report de l'assemblée générale extraordinaire fixée le 15 décembre 2020 pour statuer sur certaines délégations financières en raison de l'absence de perspectives de réalisation d'opérations de croissance externe significatives à court terme et de l'incertitude sur l'environnement macro-économique

Par acte délivré le 26 novembre 2020, les Concertistes ont assigné ACHETER-LOUER.FR à comparaître devant le Président du Tribunal de Commerce d'EVRY pour une audience en référé d'heure à heure le 30 novembre 2020 à 11 heures.

Ils entendaient obtenir la désignation d'un mandataire ad hoc en vue de convoquer une assemblée générale mixte des actionnaires et représenter les actionnaires défaillants pour statuer, d'une part, sur les résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée générale extraordinaire initialement convoquée le 15 décembre 2020 mais ajournée par décision du 18 novembre 2020, et d'autre part sur des résolutions à titre ordinaire et extraordinaire pour lesquelles les Concertistes ont réclamé une inscription à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les Concertistes réclamaient en particulier une modification de la gouvernance de la Société et une augmentation de certains plafonds de délégations financières pour le Directoire ou le Conseil d'administration en cas de changement de mode de gouvernance.

La Société ACHETER-LOUER.FR s'est opposée fermement à leurs demandes qu'elle considère contraires à l'intérêt social et à celui de ses actionnaires, estimant que les Concertistes ne poursuivaient que leurs intérêts personnels dans le cadre d'une initiative purement et exclusivement spéculative.

Par Ordonnance en date du 16 décembre 2020, statuant sur requête du dirigeant de la société YEELD SAS agissant tant en son nom personnel que pour le compte des Concertistes, Madame le Président du Tribunal de Commerce d'Evry, statuant en matière de référé, a rejeté la demande des Concertistes et a condamné la SAS YEELD et les concertistes à payer chacun à la société ACHETER-LOUER.FR la somme de 3 000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile, ainsi qu'aux entiers dépens en ce compris les frais de greffe liquidés à la somme de 310,99 euros.

Les Concertistes ont interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris. L'instance est en cours à la date du présent rapport.

Désignation par la Société d'un expert chargé d'émettre un avis indépendant sur la valorisation de YEELD SAS

Le Directoire de la Société a décidé de mettre un terme aux négociations en vue d'une éventuelle acquisition de la société YEELD SAS en raison des conditions proposées et en particulier de la valorisation de cette société qui a été revendiquée par ses actionnaires et de l'absence de synergies évidentes entre les deux sociétés.

Il a estimé que les projets d'uberisation du métier d'ACHETER-LOUER.FR imaginés par YEELD SAS ne manqueraient pas d'avoir un impact préjudiciable sur les clients actuels de la Société et des conséquences négatives in fine sur son activité.

Compte tenu de la valorisation de YEELD proposée par les Concertistes, des modalités envisagées pour la transaction et de la valorisation d'ACHETER-LOUER.FR à cette date, cette opération aurait pu se traduire par une prise de contrôle du capital d'ACHETER-LOUER.FR par les actionnaires de YEELD tant en termes capitalistiques que de gouvernance.

Dès lors, afin d'informer parfaitement ses actionnaires et le marché sur les éventuelles conséquences, en particulier financières, que pourraient avoir l'opération rejetée en termes de valeur actionnariale si elle était réalisée, le Directoire d'ACHETER-LOUER.FR a décidé, le 27 novembre 2020, de nommer le cabinet DIDIER KLING EXPERTISE & CONSEIL, représenté par Messieurs Didier KLING et Teddy GUERINEAU en qualité d'expert avec notamment pour mission de mettre en œuvre une évaluation multicritères des actions YEELD SAS et analyser les éventuelles synergies opérationnelles, financières et fiscales liées à un rapprochement entre ACHETER-LOUER.FR et YEELD SAS.

Aux termes de son rapport en date du 8 avril 2021, le cabinet DIDIER KLING EXPERTISE & CONSEIL a conclu que :

« L'opération proposée par YEELD et ses actionnaires n'apparaît donc pas dans l'intérêt économique et financier d'ALFR ou ses actionnaires ».

1.1.2 Évènements significatifs intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le blog ACHETER-LOUER.FR se modernise

Le Groupe ACHETER-LOUER.FR a annoncé en janvier 2021 la modernisation de son blog pour offrir aux utilisateurs un accès simple et rapide à l'ensemble de ses articles, podcasts et magazines dédiés à l'immobilier.

Dans un souci constant de faciliter la recherche et l'accès à l'information immobilière à tous, ACHETER-LOUER.FR a développé un blog ergonomique offrant un plus grand confort de navigation. Désormais responsive, son interface s'adapte à tous les appareils : desktop, tablettes, smartphones, etc.

Les pages s'ajustent, se redimensionnent selon la résolution de l'écran et le support utilisé. Ainsi, en améliorant l'expérience utilisateur, le blog ACHETER-LOUER.FR augmente son trafic à l'aide d'un meilleur référencement sur les moteurs de recherche.

Plus actuel et plus complet, le nouveau design du blog ACHETER-LOUER.FR permet aux internautes de découvrir en quelques clics un ensemble de contenus dédiés à l'immobilier et à l'habitat.

Exhaustifs et pointus, de nombreux articles sont régulièrement mis en ligne tout comme différents magazines. Partenaire de Radio-Immo, première webradio dédiée à l'information immobilière, l'ensemble des émissions co-produites par le Groupe ACHETER-LOUER.FR, « De l'immobilier à l'habitat » et « L'immobilier dans tous ses états », sont également accessibles depuis le blog.

Signature d'un accord de partenariat entre ACHETER-LOUER.FR et KIZE

Accord pour la distribution du premier outil d'Intelligence Artificielle de prédiction des prix de l'immobilier

En mars 2021, le Groupe ACHETER-LOUER.FR a annoncé la signature d'un partenariat technologique, commercial et financier exclusif avec la start-up KIZE, plateforme de services dédiée à l'immobilier, pour déployer une solution prédictive des prix de l'immobilier auprès des professionnels de l'immobilier.

Ce partenariat s'accompagne d'une attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions (BSA) offrant au Groupe ACHETER-LOUER.FR la possibilité d'entrer au capital de KIZE sous certaines conditions. Acteur de la PropTech, KIZE a développé un algorithme d'intelligence artificielle qui permet d'évaluer le potentiel d'évolution du prix de l'immobilier sur le moyen-long terme.

Véritable outil d'aide à la décision pour l'achat et l'investissement immobilier, ce puissant algorithme est basé sur des millions de données (transactions immobilières, historique des prix, chômage, délinquance, commerces, transports...) et permet d'appréhender le potentiel de valorisation des actifs immobiliers dans une ville ou dans un quartier (zone de 500 habitants).

Dans le cadre de ce partenariat, ACHETER-LOUER.FR bénéficie d'une licence exclusive de 2 ans pour utiliser la technologie de KIZE et diffuser les services associés à ce logiciel via ses propres canaux d'offres de services destinés aux professionnels de l'immobilier, ainsi que sur son site internet. Conformément à sa stratégie de développement digital, le Groupe ACHETER-LOUER.FR complète sa gamme d'expertises d'une solution innovante et renforce par la même occasion son offre de services digitalisés auprès de sa clientèle.

La société KIZE pourra pour sa part bénéficier du large portefeuille de clients du Groupe ACHETER-LOUER.FR qui assurera également la commercialisation du logiciel auprès de sa clientèle de professionnels de l'immobilier : réseaux d'agences, fédérations immobilières, syndicats, agents immobiliers indépendants...

KIZE a développé ce logiciel sur fonds propres levés auprès de Business Angels et amorce, au travers de ce partenariat, la commercialisation de sa technologie qui fait déjà l'objet de l'intérêt des principaux acteurs du secteur.

Option de prise de participation d'ACHETER-LOUER.FR au capital de KIZE

Outre ce partenariat commercial, ACHETER-LOUER.FR bénéficiera de la possibilité d'entrer au capital de KIZE à hauteur d'un montant global maximum de 19 % du capital par exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui lui seront attribués gratuitement. L'exercice de ces BSA, d'une durée de validité maximale de 5 ans, est facultatif pour ACHETER-LOUER.FR et conditionné au maintien des relations commerciales avec KIZE.

L'investissement d'ACHETER-LOUER.FR, en cas d'exercice des BSA, serait réalisé sur fonds propres disponibles de la Société.

Il s'élèverait à un montant maximum d'environ 300 000 euros pour une première tranche et pour le solde, ce montant serait fonction de la valorisation de KIZE retenue lors de tours de table d'investisseurs postérieurs.

Intégration de la solution KIZE aux annonces d'ACHETER-LOUER.FR

La solution prédictive des prix de l'immobilier KIZE a été mise en ligne sur le portail d'annonces ACHETER-LOUER.FR le 28 avril 2021, et sera en ligne sur l'application mobile début Mai.

Véritable outil d'aide à la décision pour l'achat et l'investissement immobilier, le puissant algorithme développé par KIZE permet désormais aux utilisateurs du site et de l'application d'ACHETER-LOUER.FR d'appréhender le potentiel de valorisation d'un bien immobilier dans une ville ou dans un quartier (zone de 500 habitants) lors de leur recherche.

Cette solution prédictive puissante mise au point par KIZE complète l'offre digitale du Groupe ACHETER-LOUER.FR avec un nouveau service à forte valeur ajoutée et permet à ACHETER-LOUER.FR d'enrichir sa base de données afin de devenir un acteur incontournable du Data Marketing dans les thématiques de l'immobilier et de l'habitat sur le marché français.

Transfert du siège social

Le 1^{er} mars 2021, le Conseil de surveillance a décidé de transférer le siège social de la Société au 2 rue de Tocqueville 75017 PARIS, la Société conservant une activité dans les locaux de son ancien siège social des Ulis.

Ce transfert de siège dans le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris entraîne l'inscription de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et sa radiation du Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry.

Cette décision sera soumise à ratification par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé.

1.1.3 Activités en matière de recherche et développement

La Société a engagé 498 512 euros de frais de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.1.4 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Suite aux récentes annonces de mesures sanitaires du gouvernement, le Groupe ACHETER-LOUER.FR reste prudent quant à l'évolution de son activité sur le 1^{er} semestre 2021 mais demeure plus que jamais mobilisé pour poursuivre sa stratégie digitale. Il bénéficie d'une visibilité financière lui permettant de construire un modèle de développement sur le long terme.

Structure financière toujours saine et solide

Durant l'exercice, le Groupe ACHETER-LOUER.FR a réussi à préserver sa trésorerie lui permettant d'afficher à fin décembre 2020 des disponibilités à hauteur de 1,7 M€.

Le Groupe ACHETER-LOUER.FR a notamment bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 800 K€ et d'un apport en numéraire de plus de 760 K€ suite aux augmentations de capital liées à l'exercice de Bons de Souscriptions à Obligations Convertibles (BSOC) et à la conversion d'Obligations Convertibles.

Le Groupe ACHETER-LOUER.FR démontre ainsi sa capacité à conserver une situation financière très saine avec une trésorerie nette de tout endettement financier de 0,9 M€ malgré un environnement économique complexe.

Poursuite de la stratégie de croissance et renforcement de l'offre digitale

Dans cette période exceptionnelle, ACHETER-LOUER.FR dispose d'une offre digitale lui permettant de s'adapter face à un marché de l'immobilier pénalisé par la crise sanitaire et devrait enregistrer un redressement progressif de son activité sur le dernier quadrimestre de l'année 2021.

Les équipes du Groupe ACHETER-LOUER.FR sont pleinement mobilisées pour poursuivre le déploiement de sa stratégie digitale et étoffer son offre de services au travers de ses activités.

Le partenariat avec KIZE, plateforme de services dédiée à l'immobilier, pour déployer une solution prédictive auprès des particuliers et professionnels de l'immobilier, permettra aux utilisateurs du site et de l'application d'ACHETER-LOUER.FR d'appréhender le potentiel de valorisation d'un bien immobilier dans une ville ou dans un quartier (zone de 500 habitants) lors de leurs recherches. Cette technologie puissante vient parfaitement compléter l'offre digitale du Groupe ACHETER-LOUER.FR et positionne ACHETER-LOUER.FR comme précurseur du monde de demain avec un nouveau service à forte valeur ajoutée.

Le lancement de son application ESTIMATION IMMO par ACHETER-LOUER.FR permet en quelques clics d'estimer facilement et gratuitement son bien immobilier. Parallèlement à cette nouvelle offre, le Groupe ACHETER-LOUER.FR a poursuivi son développement en adaptant son offre et en renforçant sa visibilité au travers de la coproduction de deux émissions mensuelles diffusées sur RADIO IMMO depuis le mois de septembre 2020.

Éditeur de données, la collecte des informations sur les utilisateurs permet également à ACHETER-LOUER.FR d'enrichir ses bases de données et offre au Groupe ACHETER-LOUER.FR un important potentiel de développement sur le long terme grâce à la monétisation et l'exploitation de ses Data.

En effet, le Groupe ACHETER-LOUER.FR dispose de 3 bases de données qu'il exploite sous ses trois enseignes : MaLettreImmo, ACHETER-LOUER.FR et MaLettreHabitat.

En poursuivant l'enrichissement de ses bases, ACHETER-LOUER.FR apparaît plus que jamais comme un acteur incontournable du Data Marketing dans les thématiques de l'immobilier et de l'habitat sur le marché français.

Proactif dans une période inédite, le Groupe ACHETER-LOUER.FR démontre sa capacité à traverser la crise et son engagement à poursuivre son développement dynamique dans le digital afin de devenir le leader des solutions dans l'immobilier et l'habitat.

1.2. Situation financière de la Société et du Groupe ACHETER-LOUER.FR

1.2.1 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 12 342 573 euros pour un capital social de 4 167 735 euros à cette même date et contre un montant des capitaux propres s'établissant à 12 139 101 euros au 31 décembre 2019.

Le montant des dettes financières de la Société s'élève à 802 281 euros au 31 décembre 2020, contre 192 287 euros au 31 décembre 2019.

1.2.2 Situation financière du Groupe ACHETER-LOUER.FR

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres consolidés du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'élève à 11 919 K€ contre 11 621 K€ au 31 décembre 2019.

Le montant de la dette financière consolidée du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'élève à 802 K€ au 31 décembre 2020 contre 192 K€ au 31 décembre 2019. Celui du total des dettes consolidées s'élève à 2 114 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 489 K€ au 31 décembre 2019.

La trésorerie nette consolidée du Groupe ACHETER-LOUER.FR au 31 décembre 2020 est de 1 676 K€ contre 1 053 K€ au 31 décembre 2019.

1.3. Description des principaux risques

1.3.1 Risques liés aux clients

L'offre commerciale de la Société étant ciblée vers les professionnels de l'immobilier, la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisée auprès de personnes morales.

Aucun client ne représente individuellement une part significative du chiffre d'affaires de la Société, et celle-ci n'est donc pas confrontée à un risque de dépendance forte vis-à-vis d'un client spécifique.

Une dégradation de l'environnement économique et sanitaire ainsi que celle de la situation des agents immobiliers constitueraient un risque important pour la Société.

1.3.2 Risques liés aux contrats de partenariat

La Société a conclu de nombreux contrats de partenariats et accords non exclusifs avec plusieurs groupes immobiliers nationaux ou régionaux ainsi qu'avec d'autres partenaires présents sur Internet ; ce qui lui permet de fournir des services complémentaires à son offre. Ces partenariats sont conclus pour une durée de 1 à 2 ans.

Aucune assurance ne peut être donnée pour l'avenir quant à la qualité de ces relations, au fonctionnement, au renouvellement ou à la pérennité des différents accords conclus.

1.3.3 Risques liés à la faculté de s'adapter aux fluctuations de l'activité

La Société a vécu en 2009 une année de forte contraction de son activité, suivie d'un redémarrage entre 2010 et 2014.

Une nouvelle contraction en 2021 après une année 2020 impactée par la crise sanitaire constituerait un risque.

1.3.4. Risques liés au financement des investissements

En 2017 la société ACHETER-LOUER.FR a signé un contrat d'émission d'obligations convertibles « OCABSOC » sur une durée de 6 ans, lui permettant de renforcer sa croissance interne et externe, et ceci principalement pour le développement des bases de données et de l'exploitation des Data. Ce contrat d'obligations convertibles se termine en 2022.

ACHETER-LOUER.FR n'a donc pas de risques majeurs de financement de ses investissements.

1.3.5 Risques liés à la conjoncture du marché immobilier

En 2020, le marché immobilier a connu une baisse du nombre de vente de 16 % sur le marché français par rapport à l'année 2019.

Une nouvelle baisse en 2021 après une année 2020 impactée par la crise sanitaire constituerait un risque.

1.3.6 Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes-clés

Le succès de la Société repose en partie sur la qualité et l'implication de ses dirigeants, Messieurs Laurent CAMPAGNOLO et Norbert ALVAREZ. Leur départ pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société.

Toutefois, la Société considère qu'une grande partie des fonctions assumées par les dirigeants pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation.

1.3.7 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de fournisseurs

ACHETER-LOUER.FR n'a pas de risques majeurs vis à vis de ses fournisseurs.

1.4. Activité de la filiale Editions Paris Immobilier

LES EDITIONS PARIS IMMOBILIER, spécialiste de la vente d'espaces d'annonces immobilières sur la zone Paris intra-muros, est détenue à 99,63 % par la Société ACHETER-LOUER.FR.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 97 495 euros au 31 décembre 2020 contre 122 020 euros au 31 décembre 2019 soit une baisse de 20,09 %.

Le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé au titre de l'exercice 2020 à 97 495 euros, soit une hausse de 0,20 % par rapport au chiffre d'affaires de 97 304 euros réalisé en 2019.

Après déduction des charges d'exploitation qui se sont élevées à 2 452 euros en 2020 contre 47 046 euros en 2019, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 95 043 euros en 2020 contre un bénéfice de 74 974 euros au titre de l'exercice 2019.

Le résultat financier au 31 décembre 2020 est nul, contre un résultat financier ressortant à 3 438 euros au titre de l'exercice 2019.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est nul, contre un déficit de (18 436) euros au 31 décembre 2019.

Le résultat net de la société LES EDITIONS PARIS IMMOBILIER pour l'exercice 2020 est un bénéfice de 95 043 euros, contre un bénéfice de 59 976 euros au titre de l'exercice 2019, soit en hausse de 58,47%.

II. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

2.1. Comptes sociaux de la Société ACHETER-LOUER.FR

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020, exclusivement réalisé en France, s'est élevé à 2 808 844 euros, à comparer à un chiffre d'affaires d'un montant de 3 581 503 euros au titre de l'exercice 2019, soit une baisse de 21,56%.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Var %	% du CA	% du CA N-1
Chiffre d'affaires	2 809	3 582	-22%	100%	100%
Revenus des activités WEB-DIGITAL-DATA ⁽¹⁾	1 989	2 729	-27%	71%	76%
Revenus des activités BtoB	398	315	26%	14%	9%
Revenus des activités PRINT	422	538	-22%	15%	15%

(1) Les revenus de l'activité Web-Digital-Data comprennent des échanges de base de données pour un montant de 1 402 K€ en 2020 (contre 1 921 K€ en 2019).

Les produits d'exploitation de la Société s'élèvent à 3 310 907 euros au 31 décembre 2020 contre 4 515 479 euros au 31 décembre 2019, soit une baisse de 26,67%.

Après déduction des charges d'exploitation qui se sont élevées à 3 972 412 euros en 2020 contre 4 017 541 euros en 2019, le résultat d'exploitation 2020 se solde par un déficit de (661 505) euros à comparer à un bénéfice d'un montant de 497 939 euros en 2019.

Le résultat financier de l'exercice 2020 est nul, à comparer à un bénéfice de 3 893 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice 2020 est une perte de (661 505) euros, à comparer à un résultat courant avant impôts de 501 832 euros réalisé au cours de l'exercice 2019.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020 est une perte de (26 664) euros à comparer à une perte de (151 746) euros au titre de l'exercice 2019.

Le résultat net de l'exercice 2020 est une perte de (688 169) euros contre un bénéfice de 350 086 euros au titre de l'exercice 2019.

2.2. Comptes consolidés

La société mère, ACHETER-LOUER.FR, consolide la société EDITIONS PARIS IMMOBILIER, filiale à 99,63 %, selon la méthode de l'intégration globale.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant consolidé des produits d'exploitation du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'élève à 3 311 K€ contre 4 540 K€ au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ACHETER-LOUER.FR au cours dudit exercice s'élève à 2 809 K€ contre 3 582 K€ au titre de l'exercice 2019.

Les charges d'exploitation s'élèvent à (3 877) K€ en 2020 contre (3 967) K€ en 2019 et se ventilent de la manière suivante :

En K€	2020	2019
Charges de personnel :	(1 232)	(1 228)
Autres charges d'exploitation :	(993)	(1 202)
Impôts et taxes :	(48)	(47)
Amortissement et dotations nettes de reprises de provisions :	(1 604)	(1 489)
Total	(3 877)	(3 967)

Au 31 décembre 2020, le résultat d'exploitation consolidé du Groupe ACHETER-LOUER.FR est une perte de (566) K€ contre un bénéfice de 573 K€ au 31 décembre 2019.

Le résultat financier de l'exercice 2020 est nul contre un bénéfice de 7 K€ en 2019.

Le résultat exceptionnel est une perte de (27) K€ en 2020 contre une perte de (170) K€ en 2019.

Au 31 décembre 2020, le résultat net consolidé du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'établit à (593) K€, de même que le résultat net part du groupe de 2020 s'élève à (593) K€ comparé à celui de l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui s'élève à 410 K€.

En K€	2020	2019	Variation 2019/2020
Produits d'exploitation consolidés	3 311	4 540	-27,07%
Résultat d'exploitation consolidé avant dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles	1 014	1 943	-47,80%
Résultat d'exploitation consolidé	(566)	573	-198,78%
Résultat courant consolidé	(566)	580	-197,59%
Résultat net consolidé	(593)	410	-244,63%

La trésorerie nette du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'établit à la clôture de l'exercice 2020 à 1 676 K€ à comparer à 1 053K€ au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés (part du groupe) s'élèvent à la clôture de l'exercice 2020 à 11 919 K€ contre 11 621 K€ au 31 décembre 2019.

2.3. Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, la société ACHETER-LOUER.FR a réalisé une perte nette d'un montant de (688 169) euros, perte que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte de report à nouveau.

Affectation du résultat (en euros)	31/12/2020
Résultat de l'exercice 2020	(688 169) €
Affectation au compte de report à nouveau	(688 169) €
Report à nouveau des exercices précédents	(2 343 723) €
Solde du compte de Report à nouveau après affectation du résultat	(3 031 892) €

2.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

2.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en **Annexe 1** du présent rapport.

2.6. Délais de règlement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le tableau ci-après, de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance.

Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2020 dont le terme est échu :

En €	Article D. 441 L- 1° : Factures reçues					
	non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4	26	4	2	19	51
Montant total des factures concernées TTC	6 543	3 622	143	2 723	113 117	119 605
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,50%	0,28%	0,01%	0,21%	8,66%	9,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			-			
Montant total des factures exclues			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
	Délais légaux					
	Selon article L443-1 du code de commerce					

Factures émises non réglées à la date du 31/12/2020 dont le terme est échu :

En €	Article D. 441 L- 1° : Factures émises					
	non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total
	(indicatif)	30 jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	40	59	40	52	607	758
Montant total des factures concernées TTC	6 812	49 478	16 067	26 760	782 204	874 510
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	0,20%	1,47%	0,48%	0,79%	23,21%	26,15%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			-			
Montant total des factures exclues			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
(contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
	Délais légaux					
	Selon article L443-1 du code de commerce					

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de sa filiale.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan (*cf. § 4.4 de l'annexe des comptes sociaux*).

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice écoulé.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 4 167 735,45 euros divisé en 416 773 545 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

4.2 Évolution du capital social

Depuis le début de l'exercice écoulé, le capital social a évolué comme suit :

Date ⁽¹⁾	Opération	Nombre d'action avant	Nombre d'action après	Valeur nominale	Montant du capital
09/10/2020	Augmentation de capital résultant de la conversion de 510 000 OC	337 319 001	371 319 000	0,01 €	3 713 190,00 €
05/11/2020	Augmentation de capital résultant de la conversion de 500 000 OC	371 319 000	416 773 545	0,01 €	4 167 735,45 €

⁽¹⁾ Date de constatation de l'augmentation de capital

Il est renvoyé au paragraphe 1.1 ci-dessus pour de plus amples précisions sur ces opérations.

4.3 Actionnaires détenant plus de 5% au 31 décembre 2020

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Concertistes YEELD	40 539 869 ^(*)	9,73% ^(*)	40 518 013 ^(*)	9,69% ^(*)
Public	376 233 676	90,27%	377 624 539	90,31%
TOTAL	416 773 545	100,00%	418 142 552	100,00%

^(*) Informations communiquées par les Concertistes à la Société

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2020 et aucune autre modification dans la répartition du capital n'a été portée à la connaissance de la Société depuis cette date.

4.4 Capital potentiel

4.4.1 Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le début de l'exercice écoulé, le Directoire de la Société n'a procédé à la mise en place d'aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions. Il n'existait aucune option en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

4.4.2 Information sur les attributions gratuites d'actions

Depuis le début de l'exercice écoulé, le Directoire de la Société n'a procédé à la mise en place d'aucun plan d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2020, aucun plan n'était encore en vigueur.

4.4.3 Information sur les valeurs mobilières donnant accès au capital

Émission de BSA

Aucun bon de souscription d'actions émis par la Société n'est en cours de validité à la date du présent rapport.

Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Obligations Convertibles

Le 25 août 2017, le Directoire de la Société a, sur usage d'une délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, décidé de lancer une émission à titre gratuit, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons de souscription d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSO CABSOC ») pour un montant de 2 640 000 € et dans la limite d'un montant global d'environ 29 040 000 € dans l'hypothèse où l'ensemble des bons serait exercé.

Les principales caractéristiques des OCABSOC sont résumées ci-après :

- Montant nominal initial : 1 320 000 euros
- Montant nominal maximum de l'emprunt : 29 040 000 euros
- Taux d'intérêt de 1% ;
- Valeur nominale de l'OC : 1 € ;
- Nombre d'OCABSOC à émettre représentant un montant de souscription aux OCABSOC et d'exercice des BSOC compris entre un minimum de 5 280 K€ et un maximum de 29 M€ sur une période de 6 ans ;
- Convertibilité sur la base d'un taux de conversion représentant au minimum 65% de la valeur moyenne des cours de clôture de l'action constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant la date de conversion ;
- Conversion ne pouvant pas entraîner une dilution supérieure à 20% du capital social par an ;
- Les OCABSOC ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth
- Nombre d'OCABSOC restantes au 31 décembre 2020 : 0

4.5 Auto-détention - Autocontrôle

La Société ne détient aucune de ses propres actions et n'a procédé depuis le début de l'exercice écoulé à aucune acquisition ou cession de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

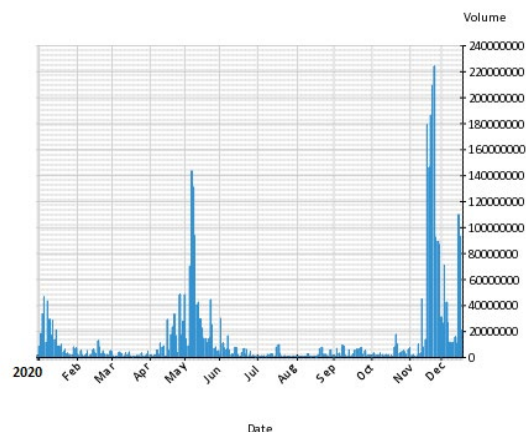
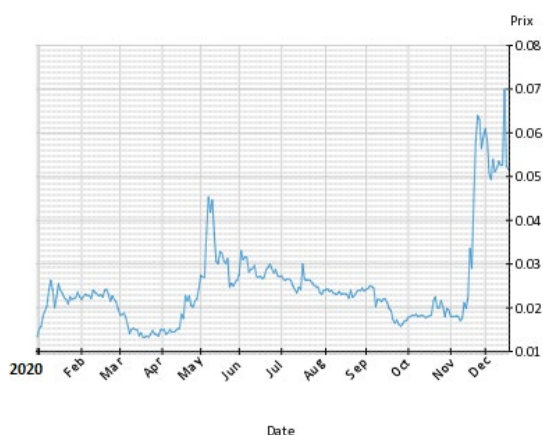
4.6 Evolution du cours de bourse

Il est rappelé que les actions de la société ACHETER-LOUER.FR sont admises à la cote du marché EURONEXT GROWTH Paris depuis le 23 juillet 2007 (Code ISIN FR0010493510 – Mnémonique : ALALO).

Le cours d'introduction en bourse était de 5,30 €.

Au 15 avril 2021, date de l'établissement du présent rapport par le Directoire, l'action d'ACHETER-LOUER.FR cotait 0,0830 € soit une capitalisation boursière de 34 M€.

Au 31 décembre 2020, l'action de la Société ACHETER-LOUER.FR cotait 0,0515 €, soit une capitalisation totale de 21 M€. Depuis le début de l'exercice 2020 écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



V- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

5.1. Ressources humaines

L'effectif moyen du Groupe ACHETER-LOUER.FR s'élève à 17 salariés au 31 décembre 2020 contre 17 au 31 décembre 2019, tous employés en France, et localisés sur le site des Ulis (91 Essonne).

5.2. Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 décembre 2020, la Société n'a mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur à l'exception des actions attribuées gratuitement en vertu des dispositions des articles L225-197-4 du Code de commerce qui sont soumises à une période d'incessibilité de deux ans à compter de la date d'attribution définitive desdites actions.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Charges somptuaires (art. 223 *quater* et 39-4 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense au titre des charges somptuaires au sens des articles 223 *quater* et 39-4 du Code général des impôts.

6.2. Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 *quinquies* et 39-5 du Code général des impôts à l'exception des frais suivants :

- Pénalité, Amendes : 16 €
- Taxes sur les voitures particulières des sociétés : 2 206 €
- Taxes sur les bureaux : 920 €

6.3. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, il est précisé qu'à la date du présent rapport, la Société ne dispose que d'une succursale située dans les locaux de son ancien siège social aux Ulis.

6.4. Conformité avec le RGPD

La Société avait confié, en 2018, à un cabinet externe ADLIANCE, une mission de mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et a désigné ce cabinet en qualité de délégué à la protection des données à caractère personnel.

La Société est en conformité avec ses obligations au titre du RGPD depuis son entrée en vigueur le 25 mai 2018.

DECISION A PRENDRE

- Il sera demandé aux actionnaires de ratifier le transfert du siège social de la Société au 2 rue de Tocqueville 75017 PARIS décidé par le Conseil de surveillance le 1^{er} mars 2021, conformément aux articles 4 et 16 des statuts de la Société.

ooOoo

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Le Directoire

ANNEXE 1 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	4 167 735	3 373 190	2 454 085	2 200 984	904 534
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	416 773 545	337 319 001	245 358 453	220 098 414	90 453 369
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>	0	190 000	500 000	255 000	
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	2 808 844	3 581 503	2 894 746	2 535 518	2 442 510
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	913 625	1 719 708	1 243 709	983 156	1 112 400
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	913 625	1 719 708	1 243 709	983 156	1 112 400
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	(688 169)	350 086	86 752	95 788	309 052
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
g) <i>Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	0	0	0
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	0	0	0
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>	17	17	17	16	19
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	858 531	868 442	884 345	750 246	785 725
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	373 487	359 751	378 376	300 693	318 290